

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'EST DU CONGO DEVASTE Civils Assassinés et Opposants Réduits au Silence

Section 3 : Pages 27-39

Attaques contre les militants des droits de l'homme

Les autorités accusent les organisations des droits de l'homme de répandre des rumeurs, de s'opposer au régime, d'encourager l'insécurité et d'inciter à la haine raciale et au génocide. Comme un militant des droits de l'homme l'a affirmé à Human Rights Watch, "chaque fois que quelqu'un essaye de critiquer le RCD, cette personne est accusée de génocide." Les autorités lancent de telles accusations pour justifier les interrogatoires, les arrestations et, dans d'autres cas, le harcèlement des militants, les fouilles et pillages de leurs bureaux et domiciles et la saisie ou la censure de leurs publications. Dans ces conditions hostiles, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme ne publient pas les résultats de leurs recherches. Celles qui le font risquent d'être harcelées.

APREDECI

APREDECI est une ONG établie à Goma qui travaille dans le domaine du développement et de l'éducation aux droits de l'homme. Jean-Pierre Masubuko, chef du conseil d'administration, a déjà été interrogé en juin 1998 sur ses contacts avec des organisations internationales de défense des droits de l'homme telles que "Amnesty, Human Rights Watch, Lawyers Group."¹ Le deux février 2000 à 14h00, Monsieur Masubuko se trouvait près des bâtiments de la compagnie de transport TMK lorsqu'une Toyota Hilux transportant six soldats congolais du RCD s'arrêta à côté de lui. Un soldat l'appela par son nom et lui ordonna de monter dans la cabine de la camionnette. Il hésita mais obéit après avoir été mis en joue par l'un des soldats. Les soldats le passèrent à tabac et brandirent des couteaux, menaçant de le poignarder. Ils l'emmenèrent à "Chien Méchant" où d'autres soldats le battirent chacun à leur tour. Il entendit un soldat dire à un autre "Cogne-le bien parce que c'est un de ceux qui ont provoqué notre échec." Le lendemain matin, un enquêteur l'interrogeait et l'accusait d'avoir contacté des organisations internationales des droits de l'homme. On lui dit "C'est vous qui soutenez nos ennemis les Interahamwe. C'est vous qui envoyez des informations hors du pays." Il fut accusé de posséder un appareil photo et d'envoyer des photos à Amnesty International.¹¹³ Il fut mis en liberté conditionnelle le cinq février après avoir payé un pot-de-vin mais avec l'obligation de se présenter tous les jours pendant une semaine à "Chien Méchant". Après cela, des soldats firent régulièrement des passages devant son domicile.³

Héritiers de la Justice

La police et les forces de l'ordre ont interrogé à plusieurs reprises les membres d'"Héritiers de la Justice", une organisation de défense des droits de l'homme basée à Bukavu et soutenue par une coalition d'Églises protestantes du Sud-Kivu. Cette organisation publie régulièrement des rapports sur les droits de l'homme, dont un

¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

² Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000. Ceci a été confirmé par des conversations avec plusieurs autres militants.

bulletin d'information, *Nota Bene*, et une enquête semestrielle sur la situation des droits de l'homme au Sud-Kivu, qui leur a permis de dénoncer les abus commis par le RCD et l'APR. Un des membres de l'équipe, Rafael Wakenge, fut arrêté en août 1999 et détenu pendant plusieurs jours. Un autre, Pascal Kabungulu, fut convoqué au même moment par les autorités (voir plus bas).

Les autorités du RCD ont fréquemment essayé de discréditer les groupes des droits de l'homme en les accusant de répandre de fausses rumeurs. *Héritiers de la Justice* a dénoncé la torture et le meurtre des femmes de Mwenga dans son numéro du quinze décembre 1999 de *Nota Bene*,⁴ qui a bénéficié d'une attention internationale considérable. Les autorités ont alors convoqué plusieurs de ses membres et ont exercé des pressions pour qu'ils révèlent leurs sources. Lorsque les militants ont refusé, le RCD les a accusés de répandre des rumeurs. En mars 2000, le Ministre de la Justice et du Règlement des Conflits, Jean-Marie Emungu Ehumba, écrivait au Rapporteur spécial des Nations unies pour la République Démocratique du Congo, Roberto Garreton, pour mettre le rapport en doute:

L'enquête préliminaire menée auprès des rédacteurs de cet article révèle que personne n'a vu les militaires enterrer les personnes vivantes, c'est seulement des informations, disent-ils, qu'ils auraient reçues de personnes en deuil. Les informateurs ne sont pas en mesure de donner l'identité des dénonciateurs ou des colporteurs des ces rumeurs... Le colportage des faux bruits de nature à alarmer inutilement l'opinion publique est une infraction prévue et punie par la loi pénale congolaise.⁵

Monsieur Emungu et d'autres fonctionnaires du Département de la Justice ont réitéré leurs accusation lors d'interviews avec les enquêteurs de Human Rights Watch et suggéré qu'une éventuelle incapacité à présenter des témoins pourrait constituer un motif pour poursuivre Héritiers de la Justice.⁶

Groupe Jérémie

En juin 1999, le Groupe Jérémie, une association des droits de l'homme de Bukavu, liée à l'Église catholique, publiait une brochure sur les droits de l'enfant. Un jour avant la publication, le quinze juin, des soldats du RCD pénétrèrent dans leur bureau alors qu'il était fermé pour le déjeuner. Ils fouillèrent les lieux et emportèrent des ordinateurs, du matériel, des copies du rapport et d'autres publications. Les organisateurs du groupe furent interrogés et accusés de "mettre en danger la sécurité de l'État", de publier des brochures pro Mai-Mai, de "préparer un génocide" et d'encourager la haine raciale. Il semblerait que ces accusations aient été abandonnées depuis lors. Le gouverneur du Sud-Kivu, Monsieur Basengezi, et le chef du Département de l'Administration Territoriale, Joseph Mudumbi, ont également accusé le Groupe Jérémie à la radio de publier des brochures subversives.⁷

En février 2000, le Groupe Jérémie produisait un programme radio assez court intitulé "Flash" et portant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les autorités censurèrent le texte et le renvoyèrent pour correction. Lorsque le Groupe Jérémie présenta la version corrigée du texte, les autorités leur demandèrent de retirer toutes les références à la guerre. Le Groupe Jérémie décida alors de ne pas produire "Flash".⁸

⁴ Héritiers de la Justice, *Nota Bene*, no. 47, Bukavu: 15 décembre 1999.

⁵ Mémoires en réponse à la copie préliminaire du rapport E/CN/2000/42 de Monsieur Roberto Garreton, Rapporteur Spécial des Nations unies pour les Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo, 2 Mars 2000. ("*L'enquête préliminaire menée auprès des rédacteurs de cet article révèle que personne n'a vu les militaires enterrer les personnes vivantes, c'est seulement des informations, disent-ils, qu'ils auraient reçues de personnes en deuil. Les informateurs ne sont pas en mesure de donner l'identité des dénonciateurs ou des colporteurs des ces rumeurs... Le colportage des faux bruits de nature à alarmer inutilement l'opinion publique est une infraction prévue et punie par la loi pénale congolaise.*").

⁶ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma, 7 et 17 mars 2000.

⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, 11 mars 2000.

⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, 11 mars 2000.

Centre pour l'Éducation, l'Animation et la Défense des Droits de l'Homme

Les autorités du RCD harcèlent également des organisations plus petites et moins connues, comme le Centre pour l'Éducation, l'Animation et la Défense des Droits de l'Homme, qui travaille à Uvira et sur le territoire de Fizi, au Sud-Kivu. Le quatorze novembre 1999, Jerry Dunia Kashindi, l'un des leaders de cette organisation, était arrêté par plusieurs soldats à son domicile de Kizimia, territoire de Fizi, et emmené à un poste militaire où il était ligoté et battu. Il fut ensuite transféré à la prison de Fizi ville et détenu jusqu'au vingt-deux novembre. Le premier février 2000, pendant la grève à Bukavu, il fut à nouveau arrêté et détenu pendant quatre jours à la DGM.⁹

COJESKI

Le Collectif des Organisations des Jeunes du Sud-Kivu, COJESKI, une coalition de 180 jeunes associations du Sud-Kivu, publie *La Voix de la Jeunesse*, un journal qui se centre de plus en plus sur les abus commis en matière de droits de l'homme. En raison du travail réalisé dans le secteur des droits de l'homme et des sessions de formations "sponsorisées" par le COJESKI et consacrées à l'action pacifique et aux enquêtes sur les droits de l'homme, les responsables du RCD considèrent le COJESKI comme une menace.¹⁰ Dans son message de Noël du vingt-quatre décembre 1999 diffusé par RTNC-Bukavu, le gouverneur du Sud-Kivu accusait ainsi le COJESKI de coopérer avec Kabila et les Mai-Mai et d'encourager la haine raciale.

Dieudonné Mushagalusa, un coordinateur du COJESKI, fut convoqué et interrogé à la Division Justice le six janvier 2000. Les officiers qui le questionnèrent accusèrent le COJESKI de jouer un rôle politique et d'utiliser de l'argent destiné au développement économique pour fomenter le désordre public. Un organisateur du COJESKI fut arrêté à Walungu le quinze février 2000, un jour après la grève générale, et détenu trois jours.¹¹

Attaques contre les Média

Dans le but de contrôler les informations transmises dans leur zone et au monde extérieur, les autorités du RCD ont censuré ou interdit des publications et programmes radio. Elles ont menacé, arrêté et harcelé des journalistes, fouillé leur lieu de travail et parfois confisqué du matériel de communication et des documents.

Radio Maendeleo

Radio Maendeleo est une radio indépendante sans but lucratif du Sud-Kivu qui diffuse des actualités et des programmes sur le développement, les droits de l'homme et d'autres sujets, la plupart fournis par des ONG.¹² Le sept juillet 1999, des représentants du Département de l'Information, de la Presse et des Affaires culturelles du RCD ordonnaient à Radio Maendeleo de ne plus diffuser leurs propres actualités politiques et débats et d'utiliser à la place ceux de la Radio Télévision Nationale officielle congolaise (RTNC). Radio Maendeleo s'y refusa. Le vingt juillet 1999, la radio diffusait en direct un débat public pendant lequel la foule injuria le vice-président Jean-Pierre Ondekane. Le lendemain, apparemment sur l'ordre d'Ondekane, les autorités saisissaient le matériel de Radio Maendeleo, qui a depuis cessé de diffuser ses programmes. Le trente juillet 1999, le chef du Département de l'Information, de la Presse et des Affaires culturelles suspendait officiellement la station.¹³

Le vingt-cinq août 1999, le directeur de Radio Maendeleo, Kizito Mushizi Nfundiko, son responsable des programmes et de l'information, Kamengele Omba, et six membres d'autres organisations non-gouvernementales

⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bujumbura, 15 mars 2000.

¹⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

¹¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

¹² "Maendeleo" signifie "développement" en Swahili.

¹³ Procès-Verbal de saisie conservatoire du matériel d'émission de Radio Maendeleo par le Commandement de la 6e brigade de Bukavu, July 21, 1999. Décision n. 4 /DIPAC/RCD/99 portant suspension de la licence d'exploitation de la Radio Maendeleo/Bukavu, 30 juillet 1999; Décision N. 4/DIPAC/RCD/99 portant suspension de la licence de l'exploitation de la radio Maendeleo/Bukavu, signée par Lambert Mende Omalanga, Chef du Département de l'Information, Presse et Affaires Culturelles, 30 juillet 1999.

étaient interpellés par des soldats du RCD alors qu'ils sortaient d'une réunion du CRONGD dans un véhicule de Radio Maendeleo. Les soldats disposaient d'une liste de personnes accusées d'avoir participé à une "réunion subversive secrète". Kizito et Kamengele se trouvaient sur cette liste. Les soldats arrêtaient les occupants de la voiture et les emmenèrent à l'Agence nationale de Renseignements (ANR). Les six autres personnes furent relâchées le même jour mais les deux journalistes furent maintenus en détention et accusés d'écouter des secrets militaires avec des talkie-walkies.¹⁴

Deux jours plus tard, les autorités arrêtaient Rafael Wakenge Ngimbi, un membre de l'équipe d'Héritiers de la Justice et convoquaient un de ses collègues, Pascal Kabungulu. Elles accusaient Monsieur Wakenge d'aider les journalistes à écouter des secrets militaires et l'emmenaient au centre de détention du procureur de l'armée. Wakenge, Kizito et Kamengele furent transférés à la Prison centrale de Bukavu le 28 août, où ils restèrent jusqu'au huit septembre 1999, jour où ils furent mis en liberté provisoire. Ils durent se présenter à la prison tous les vendredis pendant plusieurs mois. Les autorités et Radio Maendeleo sont actuellement en train de négocier les conditions de réouverture de la radio.¹⁵

Autres Journalistes

En 1998, Nsasse Ramazani Seraphin, fonctionnaire et journaliste, a été poursuivi à deux reprises en justice par des représentants du gouvernement, pour diffamation, et innocenté à chaque fois. Le vingt-et-un juillet 1999, il fut arrêté après un programme de la RTNC portant sur une affaire de corruption liée à la vente par les autorités du RCD d'un avion endommagé de Air Congo. On l'accusa de mettre en danger la sécurité de l'État et d'être anti-tutsi et anti-RCD. Il fut emmené au centre de détention de "Chien Méchant" où il fut détenu pendant trois jours. Depuis lors, il est très régulièrement suivi.¹⁶

Le vingt-trois juillet 1999, quatre journalistes de la RTNC étaient convoqués après un programme qu'ils avaient produit et qui spéculait sur la possible extension de la frontière rwandaise dans le territoire du Congo. Deux d'entre eux, Primo Rudakigwa et Delion Kimburumbu, furent détenus plusieurs jours à Goma. Les deux autres, Robert Dunia et Viki Makambo, furent temporairement suspendus à la mi-1999.¹⁷

Le seul journal indépendant actuellement publié dans l'est du Congo est *Les Coulisses*. Le rédacteur en chef de ce journal est Nicaise Oka Kibelebele. Le journal a publié des articles qui critiquaient le RCD. Un de ces articles accusait les dirigeants du RCD d'acheter des terres de façon illégale. Au début de cette année, le bureau du procureur mit en œuvre une procédure d'enquête à l'encontre de Nicaise Oka Kibelebele pour, selon le Département de la Justice du RCD, vérifier les faits et s'assurer qu'il n'y avait pas diffamation. Selon un article publié par Nicaise Oka Kibelebele dans *Les Coulisses*, Joseph Mudumbi, chef du Département de l'Administration Territoriale, l'a convoqué à son bureau pendant la première semaine du mois de mars et l'a menacé car il avait publié un article critiquant son implication dans des affaires d'achat de terrain.¹⁸

En septembre 1999, le RCD a suspendu un autre journal indépendant, *La Croissance Plus*, après la publication d'un article dans l'édition du trente et un août 1999 qui critiquait "l'absence de démocratie" sous le régime du RCD.¹⁹

¹⁴ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000. Voir également Héritiers de la Justice, "Situation des droits de l'homme," pp. 11-12.

¹⁵ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000. Voir également Héritiers de la Justice, "Situation des droits de l'homme," pp. 11-12.

¹⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

¹⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.

¹⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

¹⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.

Les forces de l'ordre ont arrêté Raphael Kinyongi en janvier 2000 et l'ont détenu à "Chien Méchant" pendant quarante-huit heures, apparemment après qu'il avait pris des photos d'enfants dans la rue. Monsieur Kinyongi travaille pour *Junction*, un journal spécialisé dans le monde des affaires; et expliqua qu'il voulait utiliser ces photos pour un article sur le chômage. Les forces de l'ordre l'accusèrent de prendre des photos pour montrer au monde extérieur que la population du Congo vivait dans la misère. Il a également été interrogé sur un article sur les Mai-Mai publié dans un autre numéro du journal.²⁰

Le RCD a également menacé des reporters de l'agence nationale d'information. Le Ministre de l'Information, Kinkei Molumba, contacte régulièrement des correspondants de la BBC et de Voice of America pour leur interdire de parler de certains événements ou pour les réprimander –et parfois les menacer– suite à la diffusion de certaines nouvelles. Au début du mois de février 2000, par exemple, Delion Kimbolumpo a contacté le bureau de VOA à Washington à propos d'une marche de protestation à Goma organisée par des femmes de soldats qui refusaient que leur mari soit envoyé au front. Molumba a appelé le bureau le lendemain de la diffusion de cette information par VOA et dit à Kimbolumpo qu'il risquait d'être puni. Celui-ci a décidé de quitter Goma temporairement. En février, Molumba interdisait aux reporters de parler de la grève générale qui avait paralysé Goma en février.

Organisations de Femmes

Les autorités du RCD ont cherché à perturber la marche contre la violence dont souffrent les femmes qui devait avoir lieu à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, le huit mars 1999. Les autorités avaient initialement autorisé la marche mais, quelques jours avant l'événement, le gouverneur du Sud-Kivu invitait les organisateurs à une réunion au cours de laquelle il leur demandait de préciser leur projet. Il affirmait que les tracts et les rumeurs indiquaient que les femmes préparaient une marche nue, une méthode traditionnelle de protestation extrême. Les femmes expliquèrent que ce n'était pas le cas et le gouverneur promit alors de leur donner un peu d'argent pour soutenir leur travail.²¹

La veille de la marche, deux soldats se présentaient au domicile de l'une des organisatrices, Marie-Jeanne Mbachu, du Cadre de Concertation des Femmes Ouvrant à la Base. Ils lui dirent que les forces de l'ordre la cherchaient parce qu'elle préparait une marche de femmes nues. Le lendemain matin, Journée Internationale de la Femme, des représentants du RCD annonçaient à la radio que la marche était annulée. Les organisations de femmes renoncèrent au projet mais envoyèrent une lettre de protestation au gouverneur. En avril 1999, Madame Mbachu se vit interdire de quitter le pays pour un voyage professionnel. Elle fut accusée de détenir des documents séditionnels et d'inciter les femmes à la révolte.²²

Les organisations de femmes du Kivu avaient elles décidé d'organiser une "Journée sans Femme", le huit mars 2000. Ce jour-là, les femmes devaient rester à la maison, pleurer leurs mari et sœurs morts et prier. Le premier mars, une des organisatrices, Zita Kavungirwa, du Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix, fut convoquée à l'ANR. Elle fut interrogée et accusée de "préparer un génocide" avec l'activité prévue le lendemain. On lui dit également qu'elle et ses collègues seraient poursuivies en justice.²³

Le soir du sept mars 2000, Madame Mbachu était interviewée par Voice of America sur la "Journée sans Femme", interview diffusée le lendemain matin. Le huit mars, de nombreuses femmes restèrent chez elles ou se rendirent à l'église pour prier. Le neuf mars, lors d'une interview à la radio, le gouverneur accusait Marie-Jeanne Mbachu de mentir. Le même jour, à la demande de Radio France International, elle accordait une autre interview en réponse au gouverneur. Le lendemain, des officiels du RCD appelaient son employeur, la Coopération technique allemande (Gesellschaft fuer technische Zusammenarbeit, GTZ) et l'invitaient à participer à une réunion

²⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

²¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

²² Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

²³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 et 16 mars 2000.

prévue pour le onze mars. Pendant cette rencontre, les autorités du RCD ordonnèrent à la GTZ de renvoyer Madame Mbachu, sous peine de se voir purement et simplement interdite de poursuivre son travail dans le pays. Dans une lettre adressée à Madame Mbachu et vue par les enquêteurs de Human Rights Watch, la GTZ l'informait qu'elle ne souhaitait plus avoir recours à ses services.²⁴

Églises

Les officiers et soldats du RCD ont cherché à limiter l'influence du clergé et considéreraient les églises comme des centres de pouvoir rivaux de la société locale. Ils ont limité les déplacements de certains dirigeants des églises, tel que l'évêque anglican de Bukavu et le dirigeant à Bukavu de l'Église du Christ du Congo. Ils ont menacé certains prêtres et pasteurs et en ont interrogé d'autres à l'ANR et à d'autres endroits. Des hommes politiques, comme le gouverneur du Sud-Kivu et le Commandant Ondekane, ont accusé publiquement le clergé d'inciter à la haine raciale et de comploter avec le régime de Kabila et les groupes armés de l'opposition.

Pour le RCD, le plus grand défi semble venir d'Emmanuel Kataliko, l'Archevêque Catholique Romain de Bukavu. Nommé Archevêque après l'assassinat de son prédécesseur, Monseigneur Kataliko aurait provoqué la colère du RCD pour la première fois en février 1999 lorsqu'il déclarait que les problèmes de sécurité dans l'est du Congo étaient provoqués par les conflits au Rwanda et qu'ils devaient être résolus dans ce pays. Sa lettre pastorale de la Noël 1999 faisait elle monter la colère du RCD d'un autre cran. Dans cette lettre, il déclarait:

Les pouvoirs étrangers, en collaboration avec certains de nos frères congolais, organisent des guerres avec les ressources de notre pays. Ces ressources, qui devraient être utilisées pour le développement, l'éducation de nos enfants et pour guérir nos malades pour que nous puissions vivre humainement le plus rapidement possible, servent à nous tuer. De plus, notre pays et nous-mêmes sommes exploités. Tout ce qui a de la valeur a été pillé, mis à sac, emporté hors du pays ou simplement détruit.²⁵

Monseigneur Katalika était à Kinshasa pour préparer la conférence épiscopale annuelle lorsque la grève fut déclarée à Bukavu. A l'époque, un tract supposé provenir de la communauté banyamulenge circula à Bukavu, accusant l'Archevêque d'alimenter la haine contre les tutsi et de préparer un génocide.²⁶ Le dix février, la BBC annonçait que Monseigneur Kataliko, bien que citoyen congolais, avait été déclaré *persona non grata* par le RCD. Des officiels du RCD, à Boma et Bukavu, démentirent cette information mais les forces de sécurité arrêtaient cependant Monseigneur Kataliko à son arrivée à Goma, le douze février, alors qu'il se préparait à aller à Bukavu. Elles l'envoyèrent à Butembo, sa communauté d'origine, qui se trouve hors du contrôle du RCD-Goma. Le lendemain, le vice-président du RCD-Goma, Jean-Pierre Ondekane, déclarait lors d'une interview sur RTNC que Monseigneur Kataliko avait utilisé son message de Noël pour prêcher la haine raciale. Ondekane déclarait: "Nous l'avons renvoyé de Bukavu car nous devons protéger et garantir la sécurité de la population."²⁷

Les prêtres qui avaient soutenu l'archevêque furent menacés par les autorités du RCD. Les soldats allèrent chercher le Père Gyakira Bugandwa à Nyangezi car il avait lu le message de Noël de l'archevêque à l'Église. Après s'être caché pendant plusieurs jours, le prêtre se vit dans l'obligation de fuir. Pendant la grève de Bukavu, un officier rwandais, le Commandant Macumu, rechercha plusieurs prêtres qu'il accusait de prêcher la haine raciale et menaça d'expulser un prêtre italien du Congo.²⁸

²⁴ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 et 16 mars 2000.

²⁵ Mgr. Kataliko Emmanuel, "Consolez, consolez mon peuple" (Is 40,1) "L'espérance ne trompe jamais" (Rm 5,5): Message de Noël 1999 aux Fidèles de Bukavu, Bukavu, 24 décembre 1999.

²⁶ "Réaction de la Communauté Banyamulenge au sujet de la situation qui prévaut dans la ville de Bukavu," Bukavu, 3 février 2000.

²⁷ Archevêché de Bukavu, "Relégation de Mgr. Kataliko: Dossier Chronologique," 29 février 2000, et interviews réalisées à Bukavu, 13 mars 2000.

²⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

Après le bannissement de Monseigneur Kataliko, l'Église catholique de Bukavu déclara une grève générale, ferma les écoles et bureaux de l'Église et suspendit les messes. L'Église du Christ au Congo, une église protestante, ferma également ses écoles afin de marquer son soutien, imitée en cela par l'Église Kimbanguiste. Les protestants ont souligné que des tracts accusaient également certains de leurs leaders d'inciter à la haine raciale.²⁹ A la mi-mars, les églises étaient toujours en grève et la situation à Bukavu restait tendue.

En 1999, dans la paroisse catholique de Mweso, à Masisi, le Père Paul Juakali présentait un sermon pascal intitulé "*La République Démocratique du Congo : pourquoi une autre guerre ?*", dans lequel il remettait en question les causes de la guerre et abordait les conséquences négatives qu'elle avait sur la population. Deux jours plus tard, sur la route entre Kalembe et Mweso, des soldats arrêtaient la camionnette dans laquelle voyageait le Père Juakali, le firent descendre en l'appelant par son nom et le tuèrent. Les autres passagers furent autorisés à poursuivre leur route. Les témoins ont déclaré que tous les soldats étaient hutus mais qu'ils ignoraient s'ils étaient du RCD ou d'un groupe armé d'opposition.³⁰ Au moins cinq prêtres catholiques ont été tués dans le diocèse d'Uvira depuis le début de la guerre, la victime la plus récente étant Remis Pepe Kibuyu, tué le dix-neuf février 2000. Le prêtre de la paroisse de Kalonge au Sud-Kivu a également été tué le vingt-deux novembre 1999. En février, le Père Isidore Munyashungori, un professeur âgé, a été tué lors d'une attaque qui avait pour cible le réfectoire de la paroisse de Buhimba près de Goma.

Considérées comme des centres de richesse relative dans un pays désespérément pauvre, les églises ont fréquemment été attaquées simplement parce qu'elles offrent des perspectives de butin important. Des soldats de l'APR ont attaqué la paroisse de Mugogo à Walungu vers onze heures du soir le deux janvier 2000. Ils ont réveillé trois prêtres qui étaient déjà couchés et leur ont demandé des dollars et d'autres biens. Ils ont forcé les prêtres à sortir pour aller rejoindre d'autres soldats et ont demandé à être conduits à la communauté de religieuses qui vivaient près de la paroisse. Lorsqu'un prêtre a dit qu'il n'y avait pas de religieuses, un soldat l'a frappé avec la crosse de son fusil. Quelques soldats sont allés dans le centre commercial situé non loin de là et ont forcé les résidents à les conduire au monastère. Ils ont forcé les portes, sont entrés et ont continué à voler. Certains soldats ont battu les prêtres pour avoir menti et ont parlé de les tuer mais sont partis sans se livrer à d'autres actes de violence. Selon les habitants de la région, les biens volés à l'église ont été emmenés à la base de Molume de l'APR/RCD.³¹

Le même jour, les troupes du RCD et de l'APR ont attaqué la paroisse de Ciharamo à Kalehe. Un groupe de prêtres et de laïcs était réuni au presbytère vers 20h30 lorsque dix soldats sont entrés de force alors que d'autres montaient la garde dehors. Plusieurs soldats ont pillé le bâtiment alors que d'autres frappaient les hommes, principalement avec la crosse de leur fusil. L'un des prêtres eut le bras cassé. Un prêtre a reconnu un hutu rwandais parmi les soldats, un ancien réfugié qui faisait partie de l'APR. Un autre a reconnu un soldat congolais du RCD qui était auparavant à Nalungu.³²

Énormément d'églises, d'écoles religieuses et de centres médicaux ont été pillés depuis le début de la guerre. Plus de soixante écoles de la Communauté des Églises Libres de Pentecôte (CELPA) ont été pillées au Sud-Kivu, ainsi que plusieurs centres médicaux et bâtiments de l'église.³³

²⁹ Interviews réalisées à Bukavu, 12 et 13 mars 2000. Voir également Église du Christ au Congo, "Position de l'Église du Christ au Congo/Sud-Kivu face à la situation qui Prévaut dans la Ville de Bukavu et ses Environs," Bukavu, février 2000.

³⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000.

³¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 12 mars 2000.

³² Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

³³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

Accusations d'Incitation à la Haine Ethnique

Le fait que des soldats de l'APR, principalement tutsi, collaborent activement avec le RCD dans l'est du Congo provoque chez la population des réactions d'hostilité de plus en plus fortes à l'encontre des rwandais et surtout des tutsi. Cette hostilité s'exprime également à l'encontre des banyamulenge, des congolais d'origine tutsi très proches de l'APR pendant la première guerre au Congo et les premiers moments de la seconde. Certains banyamulenge, aujourd'hui, souhaitent se distancer du RCD. Comme l'un d'eux l'a déclaré à Human Rights Watch:

Pour nous, la communauté banyamulenge n'a jamais été dans le RCD. Il y a des individus banyamulenge qui sont dans le RCD, mais c'est le cas pour toutes les communautés... En ville, à Bukavu et Uvira, les banyamulenge sont contre le RCD.³⁴

L'hostilité croissante contre les tutsi et les banyamulenge est particulièrement inquiétante étant donné le précédent que représente le génocide des tutsi au Rwanda en 1994. Un pamphlet appelant à la grève générale de février signée par un certain "Commandant Mbayo" exigeait que la grève se poursuive jusqu'à ce que les "agresseurs rwando-ougando-burundais et tous leurs alliés nilotiques et blancs aient quitté le territoire congolais." L'idée selon laquelle les peuples tutsi ou proches des tutsi, comme les banyamulenge, soient de race "nilotique" ou "hamitique" et que les autres peuples, tels que les hutu rwandais ou les congolais, fassent eux partie d'une race "bantoue" différente était à la base du génocide qui fit un demi million de victimes au Rwanda. Cette vision bipolaire de la société est historiquement fautive mais considérée comme vraie par beaucoup, dans la région. L'introduction de cette opposition imaginaire entre des peuples "nilotiques" et "bantous" dans le conflit au Congo ne fait que renforcer et développer les différences existant entre les populations et complique la recherche d'une solution aux conflits d'intérêt qui les opposent.

D'autres pamphlets ont circulé dans la région, appelant les populations locales à agir de manière discriminatoire à l'encontre des banyamulenge en leur imposant par exemple des prix plus élevés sur les marchés ou en refusant de partager les taxi-bus avec eux. Même si ces propositions ne sont pas appliquées par tous, elles le sont parfois et créent un climat particulièrement intimidant pour les banyamulenge.

Certains racontent qu'ils ont vu un homme traîner un chien en laisse. Pendant qu'il le tuait ainsi à petit feu, l'homme chantait une chanson dans laquelle il disait vouloir réserver le même traitement aux tutsi. D'autres disent qu'un chien a été tiré par une voiture jusqu'à ce qu'il meure. Ces histoires indiquent l'existence d'une certaine hostilité contre les tutsi qui pourrait, si les circonstances changeaient, donner lieu à des massacres.

Découvrir qui est à la base de ces appels à la haine envers les tutsi est extrêmement difficile. Le "Commandant Mbayo", qui serait un leader Mai-Mai, n'a pas été identifié et peut en fait ne pas exister sous la forme d'une personne physique.

Les dizaines de représentants des églises, de militants des droits de l'homme, de journalistes et de dirigeants d'ONG que les enquêteurs de Human Rights Watch ont rencontrés dans la région ont tous exprimé leur engagement en faveur du principe de non-violence. Bien placés pour contrer les appels à la violence et pour parler au nom des droits des minorités, ces leaders pourraient à l'avenir jouer un rôle plus actif et contribuer à désamorcer les tensions ethniques.

Accusations d'Incitation à la haine Ethnique portées par le RCD

Les autorités du RCD accusent fréquemment les leaders de la société civile de fomenter la haine et la violence ethnique. Elles ajoutent souvent à cette première accusation celle d'être financé par Kabila. Pendant une réunion avec un enquêteur de Human Rights Watch, l'adjoint du Ministre des Affaires étrangères, Maître Ruberwa, a déclaré : "Kabila a réussi à détourner la mission des ONG." Il a également affirmé que certaines ONG

³⁴ Interview réalisée par Human Rights Watch, 14 mars 2000.

de Bukavu s'étaient exprimées en faveur de l'amnistie des Interahamwe. Dans le mémorandum envoyé au Rapporteur spécial des Nations unies pour la République Démocratique du Congo, le Ministre de la Justice du RCD, Jean-Marie Emungu Ehumba, écrivait:

Des ONG et même certains hommes d'église...font croire que les malheurs du Congo, c'est la présence des tutsi assimilés à la rébellion armée et aux alliés du RCD... C'est ainsi que certains milieux de la société civile du Sud-Kivu œuvrent pour la déstabilisation de la sous-région des grands lacs en pactisant directement ou en faisant relais entre les forces négatives, le gouvernement Kabila et certains bailleurs de fonds occidentaux.³⁵

Le RCD se sert d'accusations de ce type, vagues et sans fondement, pour affaiblir les leaders de la société civile et les discréditer aux yeux des observateurs internationaux. Si des preuves de tels actes existaient, le RCD devrait inculper les responsables et les poursuivre en justice.

VI. LA REPONSE INTERNATIONALE

Le conflit en RDC constitue toujours la plus grave crise de sécurité du continent et a un impact négatif sur la situation humanitaire en Afrique centrale et australe.

La crise en RDC démontre le besoin critique de justice et d'intégrité. Au vu du massacre des réfugiés hutu en RDC et de la peur et de la haine actuelles entre ceux que l'on identifie aux tutsi et aux hutu dans les provinces du Kivu de la RDC, la communauté internationale doit montrer que les génocides et les crimes contre l'humanité seront punis, quels que puissent être les coupables et quel que soit le lieu où ils ont été commis. Ne pas donner suite aux accusations portant sur de tels crimes dans une quelconque partie de cette région minerait l'effet dissuasif potentiel d'un jugement rendu par le Tribunal Penal International pour le Rwanda (TPIR). En créant une juridiction capable de poursuivre les crimes qui n'ont pas encore été commis ainsi que ceux du passé, la communauté internationale avertirait clairement les extrémistes en tout genre qui pourraient, dans le cas contraire, être tentés d'organiser des actes de violence ethnique pour perturber de possibles accords de paix.

Communauté de développement de l'Afrique Australe

La Zambie dirige la médiation du conflit en RDC au nom de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Après avoir prolongé les négociations, le gouvernement et les rebelles, et leurs alliés étrangers respectifs, ont signé un accord de cessez-le-feu en juillet et en août 1999. Cet accord abordait la crise internationale au Congo et établissait les bases d'un dialogue national pour le gouvernement, les rebelles et l'opposition politique non-violente dans le but d'arriver à un accord pour un nouvel ordre politique dans le pays. Il traitait également des problèmes de sécurité au Rwanda, en Ouganda et en Angola en encourageant toutes les parties concernées à identifier et désarmer les membres des groupes armés de ces pays qui opéraient en RDC et à remettre les personnes suspectées de génocide aux procureurs internationaux. L'accord ne prend pas en compte les abus en cours commis par les rebelles du RCD et leurs partisans. Il ne reconnaît pas non plus ou ne prend pas en compte les plaintes des Mai-Mai. L'accord prévoit une Commission militaire commune (CMC) chargée du contrôle de son application et une force de maintien de la paix bénéficiant d'une forte participation des Nations unies pour sa mise en vigueur sur le terrain.

³⁵ Mémoire en réponse à la copie préliminaire du rapport E/CN/2000/42 de Monsieur Roberto Garreton, Rapporteur Spécial des Nations unies pour les Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo, 2 Mars 2000. (*"Des ONG et même certains hommes d'église... font croire que les malheurs du Congo, c'est la présence des tutsi assimilés à la rébellion armée et aux alliés du RCD ...C'est ainsi que certains milieux de la société civile du Sud-Kivu œuvrent pour la déstabilisation de la sous région des grands lacs en pactisant directement ou en faisant relais entre les forces négatives, le gouvernement Kabila et certains bailleurs de fonds occidentaux."*)

Nations Unies

Les Nations unies n'ont pas semblées disposées à jouer un rôle de rétablissement de la paix comme les médiateurs l'avaient initialement demandé. Jusqu'à la signature de l'accord de Lusaka, le Conseil de sécurité des Nations unies a réitéré à plusieurs reprises sa préoccupation vis-à-vis de la guerre en cours en RDC dans des résolutions et déclarations présidentielles mais n'a pas entrepris d'action concrète pour y mettre fin. Le conseil considérait que le conflit menaçait la paix, la stabilité et la sécurité régionales et en déplorait les conséquences humanitaires désastreuses. En dépit de tout cela, les Nations unies ont maintenu un profil bas dans les tentatives de restauration de la paix et dans la mission de maintien de celle-ci une fois une trêve signée entre les belligérants. Dans ses communiqués, le conseil a fortement soutenu le processus de médiation dirigé par la Zambie au nom de la SADC et de l'OUA.

Le six août 1999, après la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution qui autorisait le déploiement d'un maximum de quatre-vingt-dix agents de liaison militaire des Nations unies pour une période de trois mois dans les capitales des états belligérants. Leur mandat consistait à établir des contacts avec la commission militaire commune des belligérants chargée de contrôler l'application de la trêve. Ce mandat limité reflétait la réticence des Nations unies à envisager une opération de rétablissement de la paix en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies et une certaine préférence pour une mission militaire d'observation. Cette approche prudente a encore prévalu pendant les délibérations intensives de la session spéciale du Conseil de sécurité des Nations unies sur la RDC du vingt-quatre au vingt-six janvier 2000. Cette session a jeté les bases de l'adoption de la résolution 1291 du Conseil de sécurité des Nations unies, le vingt-quatre février, prolongeant le mandat de la mission des Nations unies en RDC (MONUC) jusqu'au trente et un août, autorisant l'envoi de cinq cents observateurs militaires supplémentaires et de 5.537 hommes chargés de l'appui logistique. Le Conseil plaçait cette force sous les ordres d'une nouvelle structure commune établie avec la CMC et lui donnait un mandat limité relatif au Chapitre VII de la Charte, l'autorisant à entreprendre des actions pour protéger le personnel et l'infrastructure des Nations unies et de la CMC, et les civils menacés d'attaques imminentes.

La Commission des droits de l'homme des Nations unies a poursuivi ses efforts pour influencer positivement l'évolution de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Roberto Garreton, le rapporteur spécial des Nations unies pour la RDC, s'est rendu en RDC en février et en août 1999, sur invitation du gouvernement du Président Kabila. Il était interdit d'entrée depuis mars 1997 après avoir déclaré que les forces de Kabila, à l'époque leader rebelle, et leurs alliés de l'Armée Patriotique Rwandaise avaient participé au massacre de milliers de réfugiés hutu. Par la suite, le gouvernement avait systématiquement fait obstruction au travail de l'Équipe d'Enquête créée par le Secrétaire général des Nations unies pour contourner la mesure de bannissement du rapporteur spécial, ce qui avait entraîné la clôture prématurée de cette enquête. Le conflit entre la RDC et le Rwanda semblaient avoir disposé le gouvernement de la RDC à coopérer davantage. Le 28 août 1999, lors de la première réunion avec le rapporteur spécial, le Président Kabila avait consenti à ce que l'enquête se poursuive lorsque les conditions de sécurité le permettraient et avait promis que son pays coopérerait. Toutefois, malgré les mesures concrètes prises par le gouvernement au cours de cette année pour coopérer de nouveau avec les Nations unies et inviter les principales organisations internationales des droits de l'homme au dialogue, toutes ces promesses ne se sont pas traduites en améliorations tangibles de la situation des droits de l'homme.

Les leaders de la principale faction rebelle, le RCD, ont reçu le rapporteur spécial à deux reprises et ce dernier a pu se rendre deux fois à Goma et une fois à Bukavu. Le rapporteur a obtenu l'accord des rebelles pour l'ouverture en août 1999 d'un bureau à Goma, sous le contrôle du Bureau Local du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme à Kinshasa, dans le but de suivre et contrôler la situation des droits de l'homme dans la région. Ce bureau a été fermé pour des raisons de sécurité peu après son inauguration et devait être réouvert en avril 2000.

Dans son rapport de septembre 1999 à l'Assemblée générale, le rapporteur spécial a dénoncé les représailles du RCD qui avait forcé cinq militants des droits de l'homme qu'il avait rencontrés lors de sa visite à fuir le pays. Après avoir présenté ses découvertes à la 56^{ème} session de la Commission des droits de l'homme en mars 2000, le

rapporteur a conclu en disant qu'un climat de terreur, d'humiliation et de rejet des personnes au pouvoir régnait dans les régions contrôlées par les rebelles et leurs alliés étrangers. Ces forces violent constamment le droit à la vie, a-t-il déclaré, et limitent également le droit à la liberté d'association, de rassemblement, d'expression et d'opinion. Le rapporteur a dénoncé l'application de la peine de mort par le gouvernement du Président Kabila et l'usage systématique de la torture, des "disparitions" forcées et des exécutions sommaires. En avril 2000, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a renouvelé le mandat du rapporteur spécial pour la RDC pour une année supplémentaire.

États-Unis

Les États-Unis ont utilisé leur énergie pour soutenir le processus de paix de Lusaka. Le scepticisme persistant dans les cercles régionaux vis-à-vis d'une participation plus directe des USA aux efforts de médiation a été alimenté par l'idée que les USA soutenaient depuis trop longtemps et de façon inconditionnelle les leaders ougandais et rwandais. La réticence des USA à pousser les parties impliquées à poursuivre les coupables de crimes et à améliorer la situation des droits de l'homme s'est accrue lorsque la RDC a plongé dans le chaos. La paix et la sécurité régionales sont devenues les premières préoccupations de la diplomatie publique des USA. Les déclarations de soutien au processus de paix régional du Ministère américain des Affaires étrangères ne contenaient que de maigres références aux abus commis par les belligérants et à leur obligation de respecter les normes humanitaires et les normes internationales en matière de droits de l'homme. Même si les USA ont présenté des informations détaillées sur les abus en matière de droits de l'homme commis par le gouvernement de Kabila, ils ne parlent que très peu de ceux commis par les factions rebelles qui s'opposent au gouvernement.

Les USA n'ont pas directement et explicitement tenu le Rwanda et l'Ouganda pour responsables des abus commis par leurs troupes ou par les forces des factions qu'ils soutiennent dans les régions placées sous leur contrôle respectif. Alors que les déclarations publiques de mars 2000 des USA reconnaissent le rôle du RCD et du Rwanda à l'est du Congo –celle du quinze mars, par exemple, émise par le Ministère américain des Affaires étrangères, invitait le RCD-Goma et le Gouvernement du Rwanda à faciliter le retour immédiat de l'archevêque à Bukavu–, il n'y a eu aucune dénonciation publique de la conduite des factions rebelles dirigées par le Professeur Wamba-dia-Wamba et le MLC de Jean-Pierre Bemba et ses alliés ougandais dans les régions qu'elles contrôlent dans les provinces du Nord-Kivu et d'Équateur. Cette disparité est également évidente dans les chapitres consacrés à l'Ouganda, le Rwanda et le Congo par le rapport annuel 1999 du Ministère américain des Affaires étrangères sur les pratiques nationales en matière de droits de l'homme.

Ces derniers mois, de hauts fonctionnaires de l'administration sont intervenus publiquement en faveur de Lusaka. En février 2000, le Président Clinton a loué l'accord de cessez-le-feu de Lusaka en disant qu' "au-delà d'un cessez-le-feu, il s'agit du plan de construction de la paix. Il s'agit surtout d'une solution africaine à un problème africain." La Secrétaire d'État Madeleine Allbright, et particulièrement l'Ambassadeur américain aux Nations unies Richard Holbrooke, se sont également publiquement affirmés en faveur de Lusaka. L'Ambassadeur Holbrooke s'est rendu en Afrique en décembre 1999, principalement pour se concentrer sur le conflit au Congo. En janvier 2000, il a profité de la présidence des USA du Conseil de sécurité des Nations unies pour aborder les problèmes qui se posent en Afrique pendant ce que l'on a appelé "le mois de l'Afrique". Le Congo était une préoccupation principale qui a été débattue lors d'un sommet spécial qui a réuni sept chefs d'État et d'une session spéciale du Conseil de sécurité présidée par la Secrétaire d'État Madeleine Allbright. Cette activité a permis de donner l'élan nécessaire à la constitution d'une Mission d'observation des Nations unies en RDC (MONUC), le vingt-quatre février. Les USA défendaient une approche en trois étapes, chacune d'entre elles ayant pour objectif d'avancer concrètement vers la mise en vigueur de l'accord de Lusaka. Aucun soldat américain ne participerait à l'opération. Les USA fourniraient un million de dollars pour aider la Commission militaire commune et un autre million de dollars pour soutenir les efforts réalisés par le Président Masire afin de promouvoir le dialogue national au Congo.

Le quinze février, devant le Sous-comité "Afrique" du Comité des Relations internationales, l'Ambassadeur Holbrooke a abordé l'intérêt national des USA pour la crise au Congo comme suit : "Les USA ont intérêt à

maintenir la stabilité régionale et à éviter un autre génocide ou un massacre de masse en Afrique centrale. En particulier, l'ancienne armée Rwandaise (l'ex-FAR) et la milice Interahamwe, impliquées dans le génocide Rwandais de 1994, opèrent toujours dans la région et contribuent largement à l'instabilité. Plus de six États régionaux sont impliqués dans le conflit. La crise au Congo est potentiellement contagieuse: si on laisse le conflit s'envenimer, il sera encore plus difficile de réaliser les efforts nécessaires afin de résoudre les conflits et promouvoir la stabilité dans la région – en Angola, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Soudan." Il a également insisté sur la crise humanitaire qui menace le pays. Toutefois, Monsieur Holbrooke n'a pas parlé des autres acteurs responsables des crimes contre l'humanité à l'est du Congo et n'a pas expliqué comment les USA et la communauté internationale pourraient essayer de mettre fin au massacre des civils par toutes les parties impliquées.

C'est pendant le mois de l'Afrique que les USA n'ont pas respecté leur silence habituel sur les abus commis à l'est. Le vingt-quatre janvier, Madeleine Allbright a fait remarquer au Conseil de sécurité: "Les terribles violations des droits fondamentaux de la personne humaine par toutes les parties impliquées constituent l'aspect le plus dérangeant de ce conflit. Récemment, des témoins crédibles nous ont même raconté que des femmes avaient été enterrées vivantes à l'est du Congo." Cette allusion aux massacres de Mwenge a littéralement provoqué un incident diplomatique et a montré à quel point l'effet puissant de la divulgation des abus par les USA pouvait être ressenti dans la région.

Madeleine Allbright a poursuivi en disant : "Aucun grief passé, aucune allégeance politique et aucune différence ethnique n'excusent le meurtre, la torture, le viol ou les autres abus. Aujourd'hui, ici et ensemble, nous devons jurer de mettre fin à ces crimes et de faire comparaître les coupables en justice, dans le respect des règles de droit." Toutefois, ces propos lourds de sens ne se sont pas encore concrétisés et les USA ne soutiennent toujours pas l'élargissement de la compétence du Tribunal criminel international pour le Rwanda aux crimes contre l'humanité commis au Congo.

Union européenne

A condition que les parties belligérantes respectent leurs accords, l'UE s'est engagée dans plusieurs déclarations publiques à soutenir leur mise en vigueur, particulièrement en ce qui concerne le retour des civils déplacés, les efforts de réconciliation nationale en RDC et le soutien aux plans de réhabilitation du pays. Néanmoins, l'UE n'a pas insisté sur le besoin de justice et d'intégrité pour mettre fin aux abus commis par les parties en conflit.

En juin 1999, la Commission européenne a envoyé une communication au Conseil des Ministres et au Parlement de l'UE relatif à la coopération économique de l'Union avec les pays en guerre en RDC. Ce rapport visait à éviter tout usage à des fins militaires des fonds de développement fournis par l'UE. En juin également, une déclaration présidentielle s'inquiétait du flux continu d'armes et de matériel militaire en direction des Grands Lacs et des régions d'Afrique centrale. Cette déclaration demandait aux états membres d'adhérer strictement au Code de conduite de l'UE sur les exportations d'armes et rappelait qu'en vertu du code de l'UE, les pays se refusaient à exporter des armes lorsque ceci pouvait "aggraver les tensions ou conflits armés en cours dans le pays de destination finale" ou risquait de contribuer aux violations des droits de l'homme.

Le premier sommet afro-européen s'est tenu en avril 2000 sous l'égide de l'OUA et de l'UE. Comme prévu, le sommet s'est avéré long d'un point de vue rhétorique et pauvre en actions concrètes. Bien que le sommet n'ait pas abordé la Crise au Congo per se, une déclaration parlait d'une "profonde préoccupation vis-à-vis des violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire et, en particulier, des phénomènes de racisme, de génocide et de purification ethnique. Nous condamnons de tels actes et nous nous engageons à coopérer avec les associations appropriées établies afin de poursuivre et de juger les coupables." En d'autres termes, cela signifie que les institutions existantes peuvent tenir pour responsables ceux qui violent les droits de l'homme et le droit humanitaire, ce qui n'est clairement pas le cas au Congo. Le plan d'action du Caire "encourage les États à mettre en vigueur le droit humanitaire international dans sa totalité, en particulier en adoptant des lois nationales visant à

résoudre le problème de la culture de l'impunité et en poursuivant en justice les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, en garantissant l'intégration pleine et entière du droit humanitaire international dans les programmes de formation et les procédures opérationnelles des forces armées et de police et en garantissant, lors de conflits armés, que des organisations humanitaires impartiales puissent atteindre rapidement la population civile en toute sécurité et sans entrave." Bien qu'il s'agisse là d'un appel lancé aux États pour qu'ils agissent afin de mettre fin à l'impunité, il restera lettre morte si l'UE et ses États membres n'intègrent pas ces plans dans les politiques qu'ils adoptent vis-à-vis de pays en conflit, notamment ceux impliqués dans la crise du Congo.

ACKNOWLEDGMENTS

Ce rapport, basé sur des faits recueillis lors d'une mission réalisée en mars 2000 en République Démocratique du Congo, a été rédigé par Timothy Longman, consultant auprès de la Division Afrique de Human Rights Watch. Le texte a été édité par Alison DesForges, consultante auprès de la Division Afrique de Human Rights Watch, Suliman Baldo, chercheur principal à la Division Afrique, Janet Fleischman, directrice à Washington de la Division Afrique, Peter Takirambudde, directeur exécutif de la Division Afrique, Michael McClintock, vice-directeur des programmes, et Wilder Taylor, avocate principale. Le travail d'aide à la production a été réalisé par Zachary Freeman, assistant auprès de la Division Afrique, Patrick Minges, directeur des publications, et Fitzroy Hepkins, responsable du courrier.

Human Rights Watch Division Afrique

Human Rights Watch se consacre à la protection des droits de l'homme et des peuples dans le monde.

Nous nous plaçons du côté des victimes et des militants, dans le but de faire comparaître devant la justice les auteurs de crimes, de prévenir les discriminations, de préserver les libertés politiques et de protéger les peuples de toutes les conduites inhumaines susceptibles de voir le jour en temps de guerre.

Nous enquêtons et dénonçons les violations des droits de l'homme et demandons que ceux qui les ont commises soient placés face à leurs responsabilités.

Nous agissons auprès des gouvernements et de tous ceux au pouvoir pour que soit mis fin aux pratiques abusives et pour que le droit humanitaire international soit respecté.

Nous invitons le public et la communauté internationale à soutenir la cause des droits de l'homme pour tous.

L'équipe de direction de Human Rights Watch se compose, entre autres membres, de Kenneth Roth, directeur exécutif; Michele Alexander, directeur du développement; Reed Brody, directeur en charge des activités de défense et de promotion des droits de l'homme; Carroll Bogert, directrice de la communication; Cynthia Brown, directrice des programmes; Barbara Guglielmo, directrice administrative et financière; Jeri Laber, conseiller spécial; Lotte Leicht, directrice du Bureau de Bruxelles; Patrick Minges, directeur des publications; Susan Osnos, directrice associée; Jemera Rone, avocate; Wilder Taylor, avocate principale; et Joanna Weschler, représentante auprès des Nations Unies. Jonathan Fanton préside le conseil d'administration. Robert L. Bernstein est le président fondateur.

La Division Afrique de Human Rights Watch a été établie en 1980 dans le but d'assurer le suivi et de promouvoir l'observation en Afrique subsaharienne des droits de l'homme universellement reconnus. L'équipe de la Division

Afrique se compose, entre autres membres, de Peter Takirambudde, directeur exécutif; Janet Fleischman, directrice à Washington; Suliman Ali Baldo, Bronwen Manby, Binaifer Nowrojee, et Alex Vines, chercheurs principaux; Zachary Freeman et Tamar Satnet, assistants; Alison DesForges, consultante.